Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_14-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 20 février 2026 **Date publication** 11 mars 2026 Présents : 16 Votants : 17	L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Daniel BOURGES, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN, Pascal CARLO **Absents :** Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY) **Secrétaire :** Pascal CARLO

2026-02.14 – Taux d'imposition 2026

Pour l'année 2025, les taux d'imposition étaient les suivants :

- Foncier bâti : 40.26 %
- Foncier non-bâti : 99.32 %
- Taxe d'habitation : 15.73 %

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2025 pour l'année 2026.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** l'avis de la commission Finances en date du 23 février 2026 ;*

***Considérant** les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de maintenir, pour l'année 2026, les taux de fiscalité communale suivants :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_14-DE

- Foncier bâti : 40.26 %
- Foncier non-bâti : 99.32 %
- Taxe d'habitation : 15.73 %

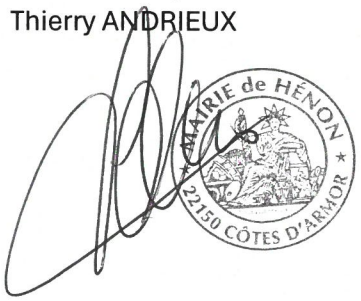
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 6 mars 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



Le Secrétaire,
Pascal CARLO

